



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26.01.2021

à 19 Heures

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 20 janvier 2021.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Carvalho Pigeron Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : Valérie Magnette donne pouvoir de vote à A-F Mondelin

Secrétaire de séance : Marie-Anne CASSIER

Le précédent compte rendu du 10.12.2020 est approuvé à l'unanimité des présents

I – Réunions diverses depuis le 10 décembre

8.01.21 : Mmes la Maire, Prieur, Carvalho, Mrs Arnoux et Pigeron élus disponibles de la commission « Développement Durable » ont étudié avec M. Montagnier, responsable des services techniques, la possibilité de créer une zone aménagée sur la commune et un programme d'initiation au compostage. M. Pigeron résume les idées évoquées lors de cette réunion. Projet d'aménagement vers l'écusson pour dynamiser l'entrée du bourg. Poursuivre le cheminement piéton de l'école vers un espace évolutif. Améliorer le parking vers l'école avec peut-être une zone de co-voiturage. M. Pigeron indique que les membres de la commission avaient suggéré de proposer des idées à une école spécialisée en Paysages pour développer ce projet d'aménagement. M. Arnoux propose au CM de dénommer cet aménagement en tant qu'« espace partagé ». Les membres de la commission se réuniront prochainement pour approfondir leurs idées.

13.01.21 : Mmes la Maire, Prieur, Bourrachot, Mrs Arnoux, Guinet, Lallias et Fournal de la commission « Voirie » ont rencontré, avec M. Montagnier, Mr Germain du « Sivom Sologne Bourbonnaise » pour le projet de cession de voirie (chemin desservant les 4 parcelles « pizzeria, brocante et atelier poterie + parcelle commerciale, appartenant à la commune, actuellement en vente »). La commission « Voirie » après avoir été sur place, étudiera les besoins, les réseaux sur les conseils du « Sivom Sologne Bourbonnaise » avec un bureau d'études, car cela s'est révélé être un chantier complexe. Le CM réfléchit pour baptiser ce chemin, peut-être « chemin de la Fontaine Saint-Martin ».

14.01.21 : M. Lassot a représenté la commune à un bornage entre une propriété « rue du Moulin Thomas » et la voie communale en présence de M. De Taillandier, géomètre.

15.01.21 : Mmes Prieur, Bourrachot, Lageneste, Cassier et M. Arnoux élus disponibles de la commission « Internet » ont reçu de nouveau Mmes Fournier et Petitjean, commerciales de la société « C.toucom » pour la création du nouveau site internet de la commune, en présence d'Andréa Bruno, secrétaire en charge du Site.

19.01.21 : Mmes la Maire, Prieur, Mrs Arnoux, Lassot assistés de M. Montagnier ont reçu Mrs Golfier et Cuffes, représentants de la société Eiffage pour évoquer l'avancement des travaux de la future A79, les déviations, les doléances des riverains, etc...

22.01.21 : Les élus disponibles de la commission « Internet » ont reçu de nouveau M. Guerrier de la société « Net 15 Centre France » pour la création du nouveau site internet de la commune en présence d'Andréa Bruno, secrétaire en charge du Site.

25.01.21 : Mme Bourrachot, Mrs Guinet, Fournal, Lallias et Cuissinat, élus disponibles de la commission « Voirie » assistés de M. Montagnier, ont sollicité des entreprises pour obtenir des devis pour la réfection du chemin « de l'Invention »..

25.01.21 : M. Bornet, responsable de l'Animation des Partenariats territoire Val d'Allier du groupe « La Poste » s'est déplacé en Mairie pour former les secrétaires dans le cadre de l'ouverture de l'Agence Postale Communale, en présence de Mmes la Maire et Prieur.

26.01.21 : Présence de M. Lassot lors du bornage et de la division de la parcelle cadastrée AL 36 « chemin de la Maison Neuve », réalisés par Adage, géomètre.

Agenda du Maire :

Le Grand Charolais :

9.11.20 : Mme la Maire a assisté au Conseil Communautaire organisé au parc des expositions de Charolles

15.12.20 : M. Arnoux a participé à une commission Finances : *point d'avancement sur un service de remplacement de secrétaires de mairie*

18.12.20 : Conseil Communautaire

18.01.21 : Conseil des Maires en visioconférence sur le thème de la vaccination Covid en 71 + les 3 communes de l'Allier

Le Centre de Gestion :

17.12.20 : CT & CHSCT

15.01.21 : Réunion de bureau et rencontre avec le personnel

21.01.21 : Commission de Réforme

II – Bâtiments – voirie et services communaux

✚ Mme la Maire explique ce qu'est la comptabilité annuelle d'une commune au CM : les grandes lignes budgétaires (le compte administratif, le fonctionnement, l'investissement, les restes à réaliser, etc...).

M. Arnoux informe le CM des travaux discutés lors des commissions « Voirie & Bâtiment » (*équivalent à un débat d'orientations budgétaires pour les communes de - 3 500 hab.*). Ebauche de projets envisagés pour la préparation du budget primitif 2021 :

- *Réfection du chemin de l'Invention (terrassment, apport de granulats, nivellement, compactage) → remise des devis pour le 17.02.21*
- *Rénovation d'une classe de maternelle (création de placards, rafraichissement des murs, sol, etc...).* Les commissions « Ecole » & « Bâtiment » détermineront les travaux à réaliser dans cette classe, le 27.01.2021.
 - ↳ Dans le cadre de ces travaux, le CM autorise Mme le Maire à solliciter les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention DETR)
- *Réaménagement du terrain de jeux et du terrain de boules*
- *Elagage des arbres place de l'Eglise*
- *Parking de l'école avec partie espace co-voiturage (si le budget 2021 le permet)*
- *Eclairage public secteur Nord (en prévision budgets 2022/2023)*

- *Enfouissement des lignes (en prévision budgets 2022/2023) côté « la Broche chavannes » dans la perspective d'améliorer les espaces de cheminement dans ce quartier et également prévision à long terme d'enfouissement dans divers points du village.*
- *Paratonnerre église (en prévision budgets 2022/2023)*

Par ailleurs, Mme la Maire et M. Arnoux indiquent que dans le cadre de la gestion de son patrimoine routier, la Communauté de communes « Le Grand Charolais » souhaite effectuer des travaux sur un ouvrage d'art situé au lieu-dit « les Chartiers » mais sollicite la commune de Molinet afin d'obtenir un fond de concours à hauteur de 45 % du reste à charge. Mme la Maire en reparlera à M. le Président du Grand Charolais car ce financement reste conséquent pour le budget communal 2021.

- + Mme la Maire, avec le consentement des Adjointes, indique que l'autorisation a été donnée d'un accord avec le service ordures ménagères sur le projet de déplacement du bac qui sera à l'intersection de « Percy » et chemin « de la Franchise » évitant la collecte des ordures ménagères en porte à porte pour sécuriser le circuit.

III – Administration Générale

- + Mme Cassier présente l'analyse des offres avec les points positifs et négatifs de chaque prestataire reçu pour la création du nouveau site internet de la commune. Mme la Maire en accord avec les autres membres du CM propose que la Commission « Internet » ayant participé aux démonstrations des entreprises, se prononce sur leurs préférences. Après un tour de table, 3 *POUR* « C.toucom » et 4 *POUR* « Net 15 Centre France », le CM émet un avis favorable sur l'offre retenue de « Net 15 Centre France ». Une formation sera organisée avec 2 secrétaires et un élu.

- + Mme la Maire rappelle que la commune de Molinet adhère aux missions de base de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) et bénéficie à ce titre notamment (et explique au conseil Municipal les diverses missions de cet organisme départemental)

- d'une assistance sur les logiciels de la société Cosoluce
- de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes ou représentant de l'Etat dans le département : S²LOW/@actes

L'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose que les traitements mis en œuvre par un sous-traitant soit régi par un contrat ou tout autre acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement. Cet acte doit définir en particulier les obligations de chacune des parties. Au titre du RGPD, l'ATDA est considérée comme sous-traitante de la commune de Molinet, qualifiée quant à elle de responsable de traitement. Par conséquent, afin de se mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le RGPD, le CM approuve les deux conventions, citées ci-dessous, rédigées par l'ATDA :

- ↳ l'assistance informatique : support technique
- ↳ l'assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission → S²LOW/@actes

Mme la Maire propose de solliciter les services de l'ATDA pour réaliser une étude sur la « réfection des trottoirs à la Broche-Chavannes ».

- + Mme la Maire indique que suite à la décision du CM, en date 10.12.2020, de résilier le bail de location des parcelles AA38 (1 528 m²) et AA 39 (6 404 m²) au « Péage » pour un loyer de 60 €/an, à compter du 1^{er} janvier 2022, la locataire souhaiterait que le CM revoie sa décision. Après débat, le CM étudiera sa requête dans le courant de l'année 2021, selon l'entretien des parcelles, le paiement du loyer, etc...

- + Mme la Maire invite Mme Stéphanie Boudin à exposer sa formation effectuée à l'Agence Postale de Coulanges, son ressenti face à ses nouvelles missions et à présenter la convention de partenariat avec La Poste relative à l'organisation d'une agence postale communale. La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services (services postaux, services financiers et produits tiers) de La Poste sont proposés à l'APC (agence postale communale), ainsi que les droits et

obligations de chacune des parties. Mme la Maire souligne qu'une réunion aura lieu le 28.01.2021, avec la commission « Agence Postale » sur le retour d'expériences des 3 secrétaires lors de leurs formations à l'APC de Coulanges. M. Pigeron s'inquiète de la sécurité au sein de l'APC et demande d'étudier la possibilité d'installer un mode de surveillance.

- ✚ Mme la Maire indique que lors du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) en date du 6 juillet 2017, l'Inspectrice d'Académie avait accordé à la commune de Molinet une dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours. *Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans et au décret n°2020-632 du 25 mai 2020 qui autorise pour une durée d'un an les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire arrivant à échéance au terme de l'année 2019/2020. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».* Mme la Maire propose de maintenir les horaires, avec le mercredi de repos, à savoir :

- Le matin de 9 h à 12 h
- L'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Après 15 votes POUR, le CM souhaite renouveler l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée scolaire 2021/2022, sachant qu'il est important de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves.

IV – Finances

- ✚ Le CM autorise Mme la Maire à établir deux avenants :
 - ↳ Avenant de transfert à la suite de la cession de fonds de commerce à « Very Traiteur », nouveau titulaire, successeur de M. Trompat détenteur du marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.
 - ↳ Avenant pour périodes supplémentaires (2^{ème} semaine des vacances d'hiver + 4 semaines en période estivale).pour le marché « fourniture et livraison de repas en liaison chaude à la cantine municipale de Molinet ».

V – Urbanisme

VI – Questions Diverses

Le CM a été informé :

- De la dissolution de l'Association pour la Route Centre Europe Atlantique (ARCEA), décision actée lors de la dernière assemblée générale en octobre 2019 en raison de l'avancée significative des objectifs.
- Des remerciements du club du Temps de Vivre par un don de 50 € pour l'accessibilité aux salles lors de leurs diverses manifestations et pour la disponibilité des secrétaires de mairie.
- Du compte-rendu financier du Téléthon 2020 : malgré les conditions sanitaires, la somme de 1 166 € (916 € pour Molinet) a été remise à l'AFM.
- De la présentation de la plaquette d'activités proposées par l'Accueil de Loisirs lors des vacances de février.
- Que Mme la Maire a assisté à la rencontre entre un des propriétaires d'une maison jouxtant l'aire de camping-cars intercommunale avec Mme Mauny, Vice-présidente au Tourisme et M. Latournerie, agent responsable du développement touristique au Grand Charolais. Une 2^{ème} rencontre est prévue le 5.02.21 à 11 h, en Mairie.
- De l'enquête publique réalisée du 25.01.21 au 12.02.21 : enquête parcellaire complémentaire relative à la réalisation des travaux de mise à 2 x 2 voies de

la RCEA entre Sazeret (Allier) et Digoin (Saône et Loire). Présence du commissaire enquêteur à Molinet, le 8.02.21 de 10 h à 12 h

- *Mme la Maire rappelle que la prochaine commission « Médicale » est programmée le 1^e .02.21 à 19 h 30, en Mairie avec Mme la Responsable du dispositif « Wanted » au conseil départemental.*

A vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes, la séance est levée

Fait à Molinet, le 26.01.2021

Le Maire,
MONDELIN Annie-France
Pouvoir de vote de V. Magnette



ARNOUX Michel, A1

PRIEUR Nicole, A2

LASSOT Philippe, A3

JEHANNO Laurence, A4

GUINET Gérard, CM

CARVALHEIRO Lucile, CM

PIGERON Pierre-Yves, CM

MAGNETTE Valérie, CM
Absente excusée

LALLIAS Gérard, CM

BOURRACHOT Céline, CM

FOURNAL Jean-Paul, CM

CASSIER Marie-Anne, CM
Secrétaire de séance

CUISSINAT Yohan, CM

LAGENESTE Yvette, CM